

Allianz ProfilPro : Votre contrat Multirisque Professionnel

Nouveau contrat n° 64604684
Produit 01041 S06

AGENT GENERAL

SOUSCRIPTEUR

EIRL PHILIPPE JAMBOU

1506 RUE DE LA CROIX BLANCHE
46130 BRETENOUX

SAS BERTRAND
5 RUE DE LA REPUBLIQUE
46400 ST CERE

Tél : 05.65.10.32.00
Fax : 05.65.10.32.09

N° ORIAS : 16003822
Int.: 400474
Références Client : 50057866
Pour vos sinistres, tél : 0978 978 000

Le présent contrat prend effet le 01/01/2026
Son échéance principale est fixée au 01 Janvier.

Risque

Vous déclarez :

- exercer les activités professionnelles suivantes :

- Activité principale :
RESTAURANT SANS ACTIVITE DE PIZZERIA

- Activité secondaire :
BAR-CAFE SANS BUREAU DE TABAC

Avec travaux sur les biens de la clientèle et/ou à l'extérieur de vos locaux professionnels
dont le chiffre d'affaires annuel HT toutes activités est de 150000 EUR.

- que vos locaux professionnels d'une superficie développée de 381 m2
 - sont situés à l'adresse ci dessus,
 - en dehors d'une zone industrielle (ZI), d'une zone artisanale (ZA), d'une zone d'activités économiques (ZAE).
 - ne sont pas considérés comme un risque isolé,
- que vous agissiez en qualité de locataire total des locaux assurés.

Garanties souscrites

(Selon les définitions des Dispositions Générales)

- Incendie et Evénements assimilés, Responsabilité Civile Incendie, Tempête, Grêle, Neige, Assistance,
à concurrence de 50000 EUR pour le contenu de vos locaux professionnels
- Dégâts des eaux, Responsabilité civile dégâts des eaux
à concurrence de 25000 EUR pour le contenu de vos locaux professionnels
- Vol / Vandalisme
à concurrence de 10000 EUR pour le contenu de vos locaux professionnels

Vos locaux sont équipés des moyens de protection mécaniques de niveau N0, tels que définis dans vos Dispositions Générales.

- Bris des glaces à concurrence de5000 EUR
- Dommages électriques à concurrence de10000 EUR
- Catastrophes Naturelles
- Attentats
- Pertes d'exploitation à concurrence de105000 EUR
- Responsabilité Civile de Chef d'entreprise
- Défense Pénale et Recours suite à accident
- Annexe garanties "Complément Plus"

Vous avez choisi :

- de souscrire une franchise générale "Dommages aux biens " de 480 EUR. Toutefois, si une franchise plus élevée figure au "Tableau Récapitulatif des montants de garanties et de franchises " ou dans l'annexe garanties "Complément Plus", ou dans toute autre annexe prévue aux présentes Dispositions Particulières c'est cette dernière qui s'applique. Pour la garantie des Catastrophes naturelles, les franchises sont celles prévues dans le texte de la garantie figurant aux Dispositions Générales. Si aucun sinistre (hors sinistre "Catastrophes naturelles") ne survient dans les deux premières années d'assurance, votre franchise sera diminuée de moitié après cette période.

Clauses

Clause 5.3 : Extincteurs mobiles vérifiés

Clause 5.4 : Electricité contrôlée.

Clause 5.10 : Prévention incendie dans les restaurants.

Allianz ProfilPro : Votre contrat Multirisque Professionnel

Nouveau contrat n° 64604684
Produit 01041 S06

Antécédents

Vous déclarez qu'au cours des 36 derniers mois précédant la souscription, vous n'avez pas fait l'objet :

- de sinistres mettant en jeu une garantie souscrite,
 - d'une résiliation par un assureur pour sinistre(s),
 - d'une résiliation par un assureur pour non paiement de cotisation.
- Vous déclarez que le risque n'a pas fait l'objet de sinistre inondation au cours des 10 dernières années.

Cotisation

L'indice de souscription est fixé à : 1180,80

Cotisation annuelle (hors frais et taxes) : 2000,63 EUR

Cotisation annuelle TTC y compris frais et taxes : 2230,70 EUR

Périodicité du paiement : mensuelle (par prélèvement le 15 de chaque mois)

Toutefois, la première cotisation, payable le 01/01/2026, tiendra compte de l'évolution de l'indice et de l'incidence éventuelle des taux de taxes en vigueur.

Allianz ProfilPro : Votre contrat Multirisque Professionnel

Nouveau contrat n° 64604684
Produit 01041 S06

Informations

Vous reconnaissez avoir été informé :

- que toute réticence, fausse déclaration, omission ou inexactitude dans vos déclarations peut entraîner les sanctions prévues aux Articles L113-8 (nullité du contrat) et L113-9 (réduction des indemnités ou résiliation du contrat) du code des assurances.

La protection de vos données personnelles
Nous recueillons vos données personnelles et les utilisons pour la gestion de cette demande et pour notre relation commerciale. Elles sont destinées prioritairement aux entreprises du Groupe Allianz et à votre intermédiaire en assurance; mais également aux différents organismes et partenaires en lien avec les entreprises du Groupe Allianz. Ces destinataires se situent parfois en dehors de l'Union Européenne. Dans ce cas, nous concevons des garanties spécifiques pour assurer la protection complète de vos données.
Vos informations personnelles nous aident à mieux vous connaître, et ainsi à vous proposer des solutions et services qui vous correspondent. Nous les conservons tout au long de la vie de votre contrat. Une fois ce dernier fermé, elles sont conservées pendant le délai de prescription.
Vous gardez bien sûr tout loisir d'y accéder, de demander leur modification, rectification, portabilité ou effacement et de vous opposer à leur utilisation. Vous pouvez également prendre contact avec le responsable des données personnelles pour toute information ou contestation (loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour cela, il vous suffit de nous écrire par mail à informatiqueetliberte@allianz.fr, par courrier à l'adresse Allianz - Informatique et Libertés - Case courrier S1805 - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex.
Vous pouvez également vous adresser à la CNIL.

J'accepte de recevoir les offres commerciales personnalisées du Groupe Allianz
" | _ | Oui " " | _ | Non "

Votre accord vaut pour les offres commerciales du Groupe Allianz en France et ses partenaires pour les services, les produits d'assurance, bancaires et financiers qu'ils distribuent. Le ciblage des offres commerciales peut être automatisé et basé sur des profils de clients ou de prospects.
Pour plus de détail, reportez-vous aux documents contractuels, notamment les dispositions générales ou notices d'information et les sites internet d'Allianz.

Protéger nos clients et nous protéger nous-mêmes est au coeur de la politique de maîtrise des risques d'Allianz et de la lutte anti-fraude. Aussi, nous gardons la possibilité de vérifier ces informations et de saisir, si nécessaire, les autorités compétentes.

- que pour toute réclamation relative au contrat, vous pouvez vous adresser à Allianz - Service Relations Clients - Case courrier BS - 20, place de Seine - 92086 Paris La Défense Cedex ou par fax au 01.30.68.72.51

Allianz ProfilPro : Votre contrat Multirisque Professionnel

Nouveau contrat n° 64604684
Produit 01041 S06

Informations (suite)

Vous reconnaissez avoir reçu, avec l'étude de besoins précédant la conclusion du contrat :

- les Dispositions générales Allianz ProfilPro réf. REG36383 V04/25
- l'annexe Garanties "Complément Plus" réf. REG34294 V04/24

Le contrat est renouvelé par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties moyennant un préavis de deux mois au moins avant la date d'échéance principale.

Fait en 3 exemplaires à BRETENOUX, le 28 Octobre 2025.

L'assureur

Le souscripteur